

Israël a tiré sur des pêcheurs de Gaza 347 reprises en 2019

Description

Par Maureen Clare Murphy, 10 janvier 2020



Des Palestiniens venant chercher le poisson à vendre au port de Gaza, en avril 2019 à Ashraf Amra APA images

Israël et ses dirigeants n'hésitent pas à se [vanter](#) de commettre des crimes de guerre, alors même qu'ils [font l'objet d'une enquête de la part de la Cour pénale internationale](#).

À plusieurs reprises l'an dernier, [COGAT](#), le bras bureaucratique de l'occupation militaire israélienne, a annoncé qu'il punissait collectivement les pêcheurs palestiniens en leur restreignant l'accès aux eaux côtières de Gaza.

A quatre reprises, il a complètement interdit aux pêcheurs de Gaza de prendre la mer.

Punition collective

Israël a annoncé des changements dans l'accès aux eaux côtières de Gaza [20 fois l'an dernier](#). Benjamin Netanyahu, le Premier ministre israélien, a traité l'industrie de la pêche de Gaza comme « [un levier pour faire pression](#) » sur les deux millions de Palestiniens vivant sur le territoire, qui est sous blocus économique israélien depuis 2007.

Punir une population civile pour des actes dont elle n'est pas responsable est interdit par la 4^e Convention de Genève qu'Israël a ratifiée.

En 2019, Israël a imposé des restrictions aux pêcheurs comme punition collective après que des ballons incendiaires et des roquettes aient été lancés depuis le territoire.

Mais Al Mezan, un groupe de défense des droits humains à Gaza, déclare que l'objectif réel des restrictions imposées par Israël aux pêcheurs, et de la violence qu'il leur fait subir, est la destruction complète du secteur de la pêche.

L'industrie de la pêche, qui était traditionnellement une pierre angulaire de l'économie de Gaza, a décliné ces dernières années. Près de 10 000 Palestiniens de Gaza étaient employés dans ce secteur en 2000. Ils ne sont plus que 2 000 à sortir pêcher régulièrement aujourd'hui.

Al Mezan a [enregistré](#) 351 violations de leurs droits à l'encontre des pêcheurs de Gaza en 2019.

Israël a ouvert le feu contre des pêcheurs de Gaza 347 reprises l'année dernière, les blessant dans 16 cas.

Un pêcheur, Khaled Saidi, a [reçu plusieurs balles en métal recouvertes de caoutchouc](#) alors qu'il était en mer en février dernier et il a été détenu par les forces israéliennes.

On a enlevé Saidi son frère droit dans un hôpital israélien et il a été relâché et renvoyé à Gaza peu après. Mais il n'a pas été autorisé à retourner en Israël pour faire soigner son frère gauche, qui était également blessé, alors qu'il avait un rendez-vous dans un hôpital israélien.

Il est finalement allé se faire soigner au Caire. Les médecins israéliens n'ont pas été en mesure de soigner la blessure de son frère restant.

« Ma situation économique est maintenant en-dessous de zéro, je ne travaille pas du tout », a expliqué le jeune père dans une courte vidéo sur les violences israéliennes l'encontre des pêcheurs palestiniens, produite par Al Mezan :

Les pêcheurs blessés ne peuvent plus travailler, parfois définitivement, privant leurs familles de leur revenu.

Les forces israéliennes poursuivent et retiennent également des pêcheurs et leurs embarcations. Trente-cinq pêcheurs ont été détenus l'année dernière, dont trois enfants. Neuf de ceux qui ont été arrêtés sont toujours en prison en Israël.

Les forces d'occupation ordonnent aux pêcheurs détenus d'enlever leurs vêtements et de nager dans la mer jusqu'aux canots pneumatiques israéliens, même dans l'eau glacée en hiver. Les pêcheurs détenus par Israël sont soumis à des interrogatoires humiliants et à différentes formes de torture physique, dit Al Mezan.

Les forces israéliennes ont confisqué quinze bateaux en 2019, et il y a eu onze cas de gradation des biens des pêcheurs, selon les documents d'Al Mezan.

Violations

Les violations du droit, dirigées contre l'industrie de la pêche à Gaza, appauvrissent encore ceux qui en dépendent et augmentent l'insécurité alimentaire de la population dans son ensemble, selon le groupe de défense des droits humains.

Les violences commises l'encontre des pêcheurs de Gaza violent la [Convention des Nations Unies sur le droit de la mer](#), explique Al Mezan.

L'article 3 de cette convention stipule que « Tout État a le droit de fixer la largeur de sa mer territoriale, cette largeur ne dépassera pas 12 milles marins ».

Israël limite actuellement la zone de pêche à six milles nautiques au large des côtes au nord de Gaza, et à neuf à quinze milles au centre et au sud du territoire. Les pêcheurs sont interdits d'accès aux eaux de Gaza dans une zone de 1,5 milles parallèle à sa frontière nord, et dans

une zone de 1 mille parallèle à sa frontière sud.

L'article 56 de la Convention stipule qu'un État côtier a « des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles » dans ses eaux territoriales.

Les parties internationales à la Convention portent la responsabilité juridique et morale des violations israéliennes du droit international, a déclaré Al Mezan.

Traduction : MUV pour l'Agence Média Palestine

Source : [The Electronic Intifada](#)

date créée
2020/01/19